

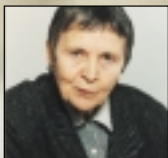
campus 47

Magazine de l'Université de Genève

Mai 2000

Autour des bilatérales

La recherche, moteur de la collaboration Suisse-Europe



L'invitée:

Hélène Ahrweiler

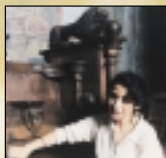
Une pionnière

à la Sorbonne



Chimie physique:

Les tubes lumineux
du futur



Histoire de l'art:

Genève, capitale
artistique
au XV^e siècle



UNIVERSITÉ DE GENÈVE



La recherche, moteur de la collaboration Suisse-Europe?

Le peuple suisse se prononce le 21 mai 2000 sur un «paquet» de sept accords économiques que la Suisse a signés avec l'Union européenne (UE) en juin 1999. Ces accords sont nés du souci du Conseil fédéral d'atténuer les risques de discrimination résultant de la non-participation de la Suisse au grand marché intérieur, après le désaveu populaire du 6 décembre 1992 sur l'adhésion à l'Espace économique européen (EEE). L'ensemble comprend cinq accords de libéralisation des échanges, dans les domaines de la libre circulation des personnes, des produits industriels, des produits agricoles, des marchés publics, des transports terrestres et de l'élimination des obstacles techniques au commerce. De plus, il y a un accord d'intégration partielle sur le transport aérien ainsi qu'un accord de coopération concernant la recherche scientifique et technologique. Ce dernier accord permettra aux instituts de recherche, aux universités et aux entreprises suisses de participer de plein droit au «5^e programme-cadre de recherche et de développement» de l'UE, qui prend fin en 2002.



Comme le soulignent les deux jeunes chercheurs **Frédéric Esposito** et **Christophe Bonte**, ce volet «recherche» n'est pas le plus disputé sur le plan politique. En effet, nul ne conteste la nécessité pour les étudiants et les chercheurs de collaborer et de se déplacer en Europe et au-delà. C'est pourquoi les deux auteurs envisagent que la recherche puisse devenir le moteur de l'intégration future de la Suisse à l'Union européenne.

Mais nous n'en sommes pas là. En analysant le contenu de l'accord bilatéral sur la recherche, Frédéric Esposito et Christophe Bonte constatent en effet qu'il est représentatif de la situation actuelle de la Suisse : il consacre la marginalisation du pays sur la scène européenne.



Maître d'enseignement et de recherche à l'Université de Genève, **René Schwok** ne s'enthousiasme guère davantage pour les accords bilatéraux, dont l'acceptation reste toutefois indispensable selon lui. Dans son texte, qui s'appuie sur des travaux de recherche qu'il a menés récemment avec son équipe, il démontre que ces accords avalisent une adaptation de la Suisse à l'Europe qui a déjà eu lieu, en catimini.



Posant lui aussi un regard avisé sur les accords bilatéraux, **Hans Peter Hertig**, secrétaire général du FNS (Fonds national suisse de la recherche scientifique), estime pour sa part qu'ils vont dans le sens d'une amélioration de la situation des chercheurs suisses, notamment dans la perspective des programmes-cadres. Mais il souligne également que seule une adhésion pleine et entière permettrait à la Suisse de participer de plein droit à la prise de décisions au sein de l'Europe.



Quant à **Mary O'Mahony**, qui s'exprime au nom d'une association basée à Genève qui regroupe plus de 500 universités européennes, elle met en évidence que la construction d'un véritable Espace académique européen est déjà en marche. Le plus intéressant peut-être est que cette idée n'a pas pris forme à Bruxelles, mais dans l'imagination de Claude Allègre, ancien ministre français de l'éducation et de la science.

DEREK CHRISTIE *Collaboration* : FRÉDÉRIC ESPOSITO





Les accords bilatéraux consacrent l'adaptation à froid de la Suisse à l'UE

S'appuyant sur des travaux de recherche qu'il a menés conjointement avec Nicolas Levrat et son équipe à l'Université de Genève, René Schwok estime que l'acceptation des bilatérales aurait un effet certes positif, mais plutôt modeste pour la Suisse. Car le pays s'est déjà adapté « à froid » tout au long de la dernière décennie, et les accords ne feront guère davantage qu'avaliser cet état de fait.

Cependant, le chercheur met aussi en garde contre les risques d'un éventuel refus des bilatérales, qui pénaliserait la Suisse de manière durable.

DANS les sept domaines concernés, les effets attendus des bilatérales resteront relativement modestes. Ceci s'explique par le fait que ces accords constituent davantage un toilettage de la situation actuelle de rapprochement de la Suisse qu'un réel tournant. Depuis le rejet par le peuple de l'EEE, la Suisse a en effet réussi à éliminer en *catimini* de nombreux éléments de sa marginalisation. Cela tient à quatre types de raisons différentes.

Une Suisse déjà adaptée

Premièrement, la Suisse a adopté au cours de ces dernières années de nombreuses mesures autonomes d'adaptation au droit communautaire. Les plus significatives concernent, l'autorisation aux étrangers résidant en Suisse d'acquérir des biens immobiliers, une souplesse quant à l'octroi des permis de frontaliers et de saisonniers aux citoyens de l'UE, la libéralisation de l'agriculture, le financement de la participation aux programmes de recherche commu-

nautaire, un assouplissement des obstacles techniques aux échanges, l'ouverture facilitée des lignes aériennes à la concurrence internationale et l'accès des camions de 40 tonnes européens aux cantons frontaliers.

La bonne volonté européenne

Deuxièmement, l'UE a fait preuve de bonne volonté en autorisant la Suisse à participer à ses programmes d'échanges d'étudiants et de coopération technologique indépendamment des accords bilatéraux, même si les instituts de recherche et les entreprises suisses ne peuvent pas diriger des projets. Un autre exemple de la bonne volonté de l'UE : elle a accepté du cumul des règles d'origine pan européen. Cela réduit la non-appartenance de la Suisse à l'EEE et à l'UE.

L'appui de la France et de l'Allemagne

Troisièmement, la France et l'Allemagne ont également fait preuve de bonne volonté. Paris a en effet accepté depuis 1998 que les Suisses puissent acquérir leur résidence principale en France sans que la Suisse n'accorde la réciprocité. Quant à l'Allemagne, elle autorise

Bruxelles, carrefour de la recherche européenne

« **Campus:** – Qu'est-ce que les bilatérales peuvent apporter aux chercheurs suisses ?

Hans Peter Hertig: – Ils pourront enfin coordonner un projet euro-

péen, et siéger dans le comité de pilotage d'un projet, mais seulement en tant qu'observateurs.

» Sinon, cela varie beaucoup d'un domaine à l'autre. En général, plus une recherche est proche d'une application concrète, plus elle sera influencée par les bilatérales. C'est pourquoi on s'attend à un impact important dans les sciences de la communication et les domaines liés à l'environnement.

– **L'Union européenne favorise-**

t-elle la recherche appliquée ?

– Oui, parce que le but principal du 5^e programme-cadre de l'Union européenne (UE) est de renforcer la compétitivité des entreprises et de s'attaquer à des problèmes de société.

» Mais la recherche fondamentale n'est pas oubliée : sur les quinze milliards d'euros investis dans ce programme entre 1998 et 2002, environ 30 % sont consacrés à des activités de recherche « générique »



DESSIN ORIGINAL: PATRICK TONDEUX

HANS PETER HERTIG

Secrétaire général du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS).



RENÉ SCHWOK MAÎTRE D'ENSEIGNEMENT
ET DE RECHERCHE À L'INSTITUT EUROPEEN
ET AU DÉPARTEMENT DE SCIENCE
POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE.

les entreprises du nord-ouest de la Suisse à pratiquer des tests et des certifications qui sont reconnus sur le territoire de la République fédérale et donnent ainsi accès à l'ensemble du Marché intérieur de l'UE.

Enfin, les accords de l'Organisation mondiale du commerce ont amené une libéralisation des marchés publics cantonaux, fédéraux, ainsi que ceux des pays de l'Union européenne. Ils ont aussi permis un début du démantèlement du protectionnisme agricole suisse et de l'UE.

— Et si les accords étaient rejetés? —

Si nous évoquons ici l'hypothèse d'un refus des accords bilatéraux, ce n'est pas pour créer un sentiment de dramatisation mais pour mieux souligner la spécificité et l'utilité de ces accords bilatéraux. Nos études démontrent en effet qu'un refus de ces accords conduirait à une situation bien différente de celle d'un *statu quo*. Le risque est celui d'une véritable régression, aussi bien économique que politique, culturelle, scientifique et identitaire.

• Une régression économique

Au niveau économique, un refus des accords bilatéraux pourrait entraîner une série de difficultés. Si l'on s'en tient à une comparaison avec la période qui a suivi le refus de l'EEE, cela devrait conduire à une baisse des investissements directs en Suisse car le pays ne serait pas assez attractif. En termes statistiques, cela signifie que le manque à gagner serait supérieur au 0.1 % du PIB qui devrait provenir des accords bilatéraux.¹

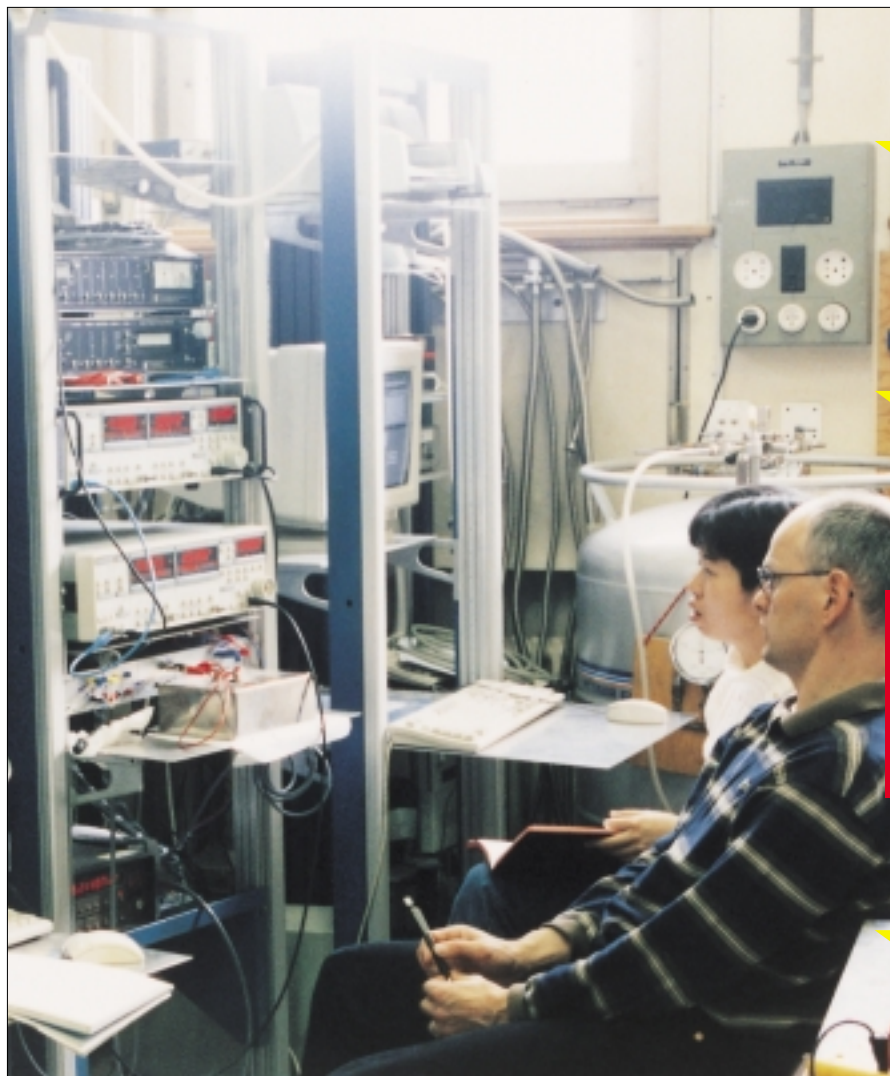


PHOTO: MATTHIAS THOMANN

et au soutien des infrastructures de recherche.

– Quelles sont les grandes lignes du 5^e programme cadre?

– Il y a vingt actions-clés, englobées dans quatre grands chapitres: «qualité de la vie et gestion des ressources vivantes», «société de l'information conviviale», «croissance compétitive et durable» et «énergie, environnement et développement durable».

» En plus, il y a le programme nucléaire

civil EURATOM ainsi qu'un projet d'amélioration des connaissances socio-économiques.

– Dans quelle mesure les chercheurs suisses participent-ils déjà à ces projets?

– Nous sommes au milieu du 5^e programme-cadre et il y a déjà plus de 350 participations suisses. Dans le programme précédent, il y en avait 1300, pour un total de 375 millions de francs versés intégralement par la Confédération.

– Qu'est-ce que les bilatérales changeraient du point de vue financier?

– Pour l'instant, la Suisse a un statut de pays tiers, donc elle paie elle-même ses propres chercheurs. Si les bilatérales sont acceptées, la Suisse paiera une contribution correspondant à son poids économique, et ses chercheurs seront rémunérés par Bruxelles.

– Est-ce que la Suisse touchera autant que sa mise?

– Nous n'avons pas encore d'estimations précises, mais il paraît évident que la Suisse sera un contributeur net, en tout cas au début.

– Quels avantages non financiers voyez-vous dans les bilatérales?

– La mobilité des chercheurs, qui accompagne ces programmes-cadres, est très intéressante. De plus, les chercheurs suisses profiteront davantage des réseaux qui se créent à Bruxelles, au sein de chaque action-clé. Ainsi, il sera possible de créer



►►► En ce qui concerne la position internationale de la Suisse, un refus des accords bilatéraux créerait des difficultés importantes. On peut imaginer que les pays voisins de notre pays prendraient cela comme un nouvel affront et l'on imagine difficilement quel accord alternatif la Confédération pourrait négocier avec l'UE. Il y aurait d'importantes tensions internationales et la position de la Suisse serait affaiblie.

Des tensions internes

Suite à un éventuel refus, on pourrait aussi s'attendre à un renforcement des tensions entre Romands et Alémaniques. En effet, les sondages d'opinion montrent que les principales réticences proviennent de la partie germanophone (et italophone) du pays. Par conséquent, on pourrait retrouver les rancœurs que l'on avait pu observer à l'époque du vote sur l'EEE et que le consensus actuel sur les accords bilatéraux permet d'apaiser.

Le gouvernement serait lui aussi ébranlé par une victoire des partisans du « non » aux accords bilatéraux, car l'aile blochérienne de l'UDC (même si elle n'est pas officiellement contre ces accords) en sortirait renforcée. Elle pourrait davantage bloquer le système politique et revendiquer un siège au gouvernement.

Des collaborations mises en cause

En outre, l'UE, qui a fait crédit à la Suisse de sa bonne volonté, pourrait remettre en cause la participation de la Confédération aux programmes de coopération scientifique et technologique, ainsi qu'à *Socrates* et *Erasmus*, les programmes d'échanges pour jeunes en formation universitaire ou technique. Même les cantons non universitaires possèdent des centres de formation au niveau des HES (Hautes écoles spécialisées) qui peuvent par-

ticiper à la coopération scientifique européenne. Dans ces circonstances, un refus des accords bilatéraux pourrait entraîner un appauvrissement culturel et scientifique fort dommageable.

Un repli identitaire

Enfin, si les accords étaient refusés, la Suisse aurait subrepticement développé une nouvelle définition d'elle-même. Le gouvernement et les milieux ouverts aux étrangers seraient encore plus timorés qu'aujourd'hui. Les ressortissants des pays de l'UE qui vivent en Suisse depuis des dizaines d'années auront le sentiment d'être rejetés. Ils ne bénéficieraient pas de certains allègements humanitaires prévus par les accords (droit de retour en Suisse après un séjour à l'étranger pour les permis C, réunion de familles pour les saisonniers, etc.). Ce serait une nouvelle fois de plus le triomphe de la xénophobie telle que définie par Vladimir Jankélévitch : « une recherche de la différence infinitésimale avec le presque semblable ».

L'inévitable satellisation

L'histoire ne s'arrêtera pas en cas de refus des accords bilatéraux. Aucune barrière législative n'a jamais pu enrayer une demande de travailleurs étrangers si les salaires sont suffisamment attractifs. En ce qui concerne les transports routiers, on ne pourra pas refouler les camions de 40 tonnes qui circulent déjà en Suisse, on ne pourra pas non plus empêcher le transit à travers la Suisse et cesser les travaux de construction du tunnel du Saint Gothard ; tout est déjà trop avancé.

L'évolution serait du même ordre en matière agricole, la libéralisation du marché helvétique continuera du fait des pressions de l'OMC et surtout de la volonté des agriculteurs suisses d'avoir l'accès le moins discriminatoire possible

aux marchés d'exportation, gage tout simplement de leur survie. Quant aux échanges scientifiques et d'étudiants, rien ne pourra bien évidemment les arrêter.

En conclusion, si la Suisse devait dire « non » aux accords bilatéraux, elle serait confrontée à d'intenses difficultés juridiques, économiques, politiques, culturelles, scientifiques et identitaires. Et elle serait toujours contrainte de reprendre l'essentiel de l'acquis communautaire et de s'ouvrir à la concurrence internationale.

RENÉ SCHWOK

Références :

- R. SCHWOK & N. LEVRAT. *Les accords bilatéraux entre l'Union européenne et la Suisse : conséquences pour la région franco-genevoise*. Georg (2000).
- R. SCHWOK, N. LEVRAT & S. BLOETZER. *Impacts des accords bilatéraux entre la Suisse et l'Union européenne sur les cantons transfrontaliers de la France*. Office des affaires extérieures, Delémont (2000).

Textes consultables sur :

www.etat-ge.ch/bilaterales/pages/etude/titre.htm

¹ Selon les conclusions concordantes de cinq études :

- T. STRAUBHAAR. *Integration und Arbeitsmarkt – Auswirkungen einer Annäherung der Schweiz an die Europäische Union* (1999).
- J. BÄRLOCHER, B. SCHIPS, P. STALDER. *Makroökonomische Auswirkungen eines EU-Beitritts der Schweiz*. KOF/ETHZ (1999).
- S. VATERLAUS, M. HIMMEL, C. KOELLREUTER, B. SIMMONS-SUER. *Alternative EU-Integrationszenarien der Schweiz*. BAK Konjunkturforschung Basel AG (1999).
- T. MÜLLER & J.-M. GREYER. *Effets à long terme d'une intégration de la Suisse à l'Europe*. Laboratoire d'économie appliquée, Université de Genève (1999).
- A. MÜLLER & H. RINGER VAN NIEWKOOP. *EU-Integration der Schweiz : Wirtschaftliche Auswirkungen*. ECOPLAN Wirtschafts- und Umweltstudien, Bern (1999).

(suite) Entretien avec Hans Peter Hertig

des noyaux de collaboration d'où naîtront des actions futures qui ne dépendront plus d'un programme.
– **Croyez-vous en l'efficacité de ce processus ?**
– Oui, car je participe au conseil de la European Science Foundation, où je vois émerger de plus en plus de ces réseaux autonomes dont les origines sont « bruxelloises ». Notamment dans les sciences sociales, un domaine où la Suisse est pour l'instant moins internationale qu'en

biologie ou en médecine par exemple.
– **Comment la recherche suisse est-elle représentée à Bruxelles ?**
– Le FNS y a établi un bureau en 1995, conjointement avec l'Office fédéral de l'éducation et de la science. Nous sentons le besoin de nous rapprocher de nos organisations « sœurs », comme le CNRS français ou le Max-Planck Gesellschaft allemand, qui formaient déjà un petit réseau à Bruxelles.

» Mais l'activité de ce bureau consiste surtout à trouver des informations pour les chercheurs suisses et à faciliter leurs projets de collaboration.
– **Les bilatérales vont-elles assez loin ?**
– Non, il ne s'agit que d'un pas dans la bonne direction. Tant que nous n'aurons pas adhéré à l'Union européenne, nous resterons exclus de la Commission et du conseil des ministres. Il faut être conscient que

les décisions stratégiques se prennent à ce niveau-là, aussi en ce qui concerne la recherche.»

D.C.

Références :

- www.snf.ch
- europa.eu.int/comm/dgs/research





L'accord Suisse-UE sur la recherche: entre intégration et marginalisation

Pour *Campus*, deux jeunes chercheurs de l'Université de Genève se penchent sur l'accord bilatéral consacré à la recherche. Si cet aspect a suscité relativement peu de discussions, ce n'est pas en raison d'un manque d'enjeux, plaident Frédéric Esposito et Christophe Bonte, qui constatent que ce volet est exemplaire de l'ensemble des accords bilatéraux.

Selon ces deux auteurs, on peut en effet se demander s'il s'agit d'un pas vers l'intégration ou de la confirmation du statut marginal que la Suisse occupe actuellement en Europe.



FRÉDÉRIC ESPOSITO ASSISTANT AU CENTRE D'ÉTUDES ET DE DOCUMENTATION SUR LA DÉMOCRATIE DIRECTE (C2D), FACULTÉ DE DROIT, ET DOCTORANT AU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE.



CHRISTOPHE BONTE ASSISTANT À L'INSTITUT DE HAUTES ÉTUDES EN ADMINISTRATION PUBLIQUE (IDHEAP), À LAUSANNE, ET DOCTORANT AU DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE GENÈVE.

EN permettant aux instituts de recherche, universités et entreprises suisses de participer pleinement aux programmes-cadres

de recherche et de développement technologique, les accords bilatéraux ne font que confirmer une tradition helvétique dans ce domaine.

En effet, et ainsi que le rappelle le rapport 1999 sur l'intégration du Conseil fédéral¹, la politique suisse en matière de recherche est motivée par deux objectifs: d'une part, le fait que la position de la Suisse en tant que site scientifique doit être consolidée et, d'autre part, la volonté de parvenir à une meilleure allocation des ressources.

Des collaborations nécessaires

La poursuite de ces deux objectifs passe forcément par le développement de cercles de collaboration avec des États tiers et des organisations de type *communautaire*, comme l'Union européenne. C'est sur la base de ces deux principes que depuis de nombreuses années la Suisse participe à des programmes de recherche au niveau européen.

Ainsi, et avant même la création des programmes-cadres par la Communauté en 1984, la Suisse avait déjà signé, en 1978, un accord de coopération portant sur le programme com-

munautaire de fusion nucléaire contrôlée, complété par les projets EUREKA² et COST³ quelques années plus tard.

L'ombre de l'EEE

Cette démarche fut suivie en 1986 par la participation de la Suisse aux programmes-cadres, qui constituent pour l'instant la seule plate-forme de collaboration dans ce domaine entre la Suisse et la Communauté. L'acceptation de l'Espace économique européen (EEE) en 1992 aurait permis aux chercheurs suisses de participer aux programmes-cadres dans des conditions presque similaires à celles de l'accord bilatéral d'aujourd'hui.

Sur le plan européen, la politique suisse en matière de recherche repose actuellement sur une approche «projet par projet», que traduit son statut de pays tiers, conséquence de la non-participation helvétique à la construction européenne. L'accord de coopération scientifique et technologique devrait précisément mettre un terme à cette approche.

Une approche enfin globale

Par conséquent, si le refus de l'EEE a limité la réalisation des objectifs suisses en matière de recherche, le nouvel accord bilatéral permettra de les atteindre plus facilement, en remplaçant la méthode «projet par projet», par une approche globale.

L'accord sur la coopération scientifique et technologique est exemplaire à plus d'un titre de l'approche bilatérale et sectorielle décidée par

►►► la Suisse. Il recèle de nombreux avantages dans la mesure où il élimine les discriminations nées du refus de l'EEE, et résout ainsi plusieurs problèmes auxquels font face actuellement les chercheurs suisses. Mais l'accord, il ne faut pas le nier, souffre aussi d'inconvénients et de faiblesses liées à notre statut d'État tiers.

Les négociations sur ce dossier sont allées vite et n'ont rencontré que peu d'obstacles, et pour cause. La longue tradition helvétique en matière de collaboration scientifique et technologique déjà mentionnée a certainement contribué au résultat positif de la négociation.

La fin de l'aléatoire

Concrètement, cette participation pleine et entière mettra fin à l'approche aléatoire et restrictive qui perdure jusqu'à présent. Désormais, les coûts de participation des chercheurs helvétiques aux programmes-cadres seront pris en charge par le budget communautaire. En contrepartie, la Suisse participera financièrement au 5^e programme-cadre à hauteur de 205 millions de francs par année⁴.

Cette participation est quasiment identique à celle qui aurait été obtenue dans le cadre d'une adhésion à l'EEE. A la différence près que l'accord bilatéral souffre de certaines faiblesses d'ordre matériel et institutionnel. En effet, la liste des comités et programmes auxquels la Suisse pourra participer est limitée, et l'accord est limité dans son extension puisque la formation, l'éducation et l'enseignement ne sont pas

concernés. Et la négociation d'un second paquet d'accords bilatéraux n'est pas à l'ordre du jour.

La parole sans vote

De plus, le statut d'observateur actif que l'UE a accordé aux représentants et experts suisses au sein des divers comités «recherche» ne leur donnera qu'un droit de parole sans droit de vote. Néanmoins, la Confédération et la Commission européenne estiment qu'il ne devrait en résulter aucune conséquence négative dans la pratique. Quant à la durée de l'accord, elle est limitée par la fin du 5^e programme-cadre. Une reconduction est envisageable, sur la base d'un accord mutuel, mais elle dépendra du maintien en vigueur de l'ensemble du paquet (concept de «parallélisme approprié»).

Malgré ces limites, l'accord sur la recherche consacre une participation quasi entière d'un État tiers au système de l'UE. Mis à part la Suisse, seuls les pays d'Europe centrale et orientale (qui sont dans un processus de négociations d'adhésion) et Israël (dont le site scientifique est fortement développé) bénéficient du même traitement de faveur.

Le paradoxe suisse

L'interprétation des accords bilatéraux débouche sur un paradoxe, car d'une part ils permettent de rapprocher la Suisse de l'Union européenne (UE), mais d'autre part, ils consacrent son statut d'État tiers. Si l'on considère chacun des sept domaines et notamment celui sur la recherche, il s'agit sans aucun doute d'une

avancée importante en termes d'intégration, même si l'adhésion à l'UE permettrait d'améliorer encore cette situation.

C'est justement à ce niveau que se situe le paradoxe, car les aspects largement positifs de ces accords justifient-ils la poursuite du rapprochement avec l'UE, au-delà de la logique sectorielle, comme l'affirme le Conseil fédéral?

Risque de marginalisation

L'accord sur la libre circulation est à ce titre très révélateur du risque de marginalisation encouru par la Suisse. En effet, l'ouverture progressive du marché du travail suisse aux ressortissants communautaires sur un intervalle de douze ans, et surtout la possibilité de proroger l'accord lui-même, sept ans après son entrée en vigueur, condamne la Suisse, pendant cette période, à une position de pays tiers.

Mais cette analyse serait trop restrictive, si elle ne tenait pas compte de la dynamique propre à chacun des sept domaines et de leur interactions éventuelles. L'accord sur la recherche illustre précisément ce point. En effet, les bases sur lesquelles se fonde cet accord sont en grande partie le fruit de la politique de *collaboration* conduite par les autorités suisses ces dernières années.

La recherche, moteur de l'intégration?

L'expérience accumulée par les chercheurs et les entreprises suisses a contribué à la mise en place de réseaux de contact et de routines administratives, dont les effets dépassent

Vers un espace académique européen

«Campus: – Quel est le degré de collaboration entre les universités européennes?»

Mary O'Mahony: – Nous vivons une période très excitante à cet égard. En mai 1998, lors du 800^e anniversaire de la Sorbonne, l'ancien ministre français Claude Allègre a fait un pas important vers la création d'un véritable espace académique européen, en compagnie de ses homologues d'Allemagne, d'Italie et de Grande-Bretagne.

– Quel était la nature de cette initiative?

– Dorénavant, les changements dans la politique universitaire de différents pays devront converger. Par exemple, si un pays décide de décerner une licence soit après 3 ans, soit après 4 ans d'études, il doit d'abord consulter les autres pays.

– Combien de pays sont concernés par ce processus?

– Après la réunion de la Sorbonne, une deuxième conférence a eu lieu à Bologne en juin 1999, où 29 pays étaient représentés, dont la Suisse avec le secrétaire d'État Charles Kleiber. Les pays présents se sont engagés à faire aboutir le rapprochement des systèmes universitaires européens

d'ici 2010. La prochaine réunion, à Prague en mai 2001, pourrait réunir encore plus de participants.

– Certains dossiers font-ils déjà l'objet d'un consensus?

– Oui, le système européen des crédits et la mobilité universitaire sont peu controversés. A travers le continent, beaucoup d'universités sont en train de fractionner leur offre de formation en crédits qui pourront être comparés et reconnus d'un pays à l'autre.

– Y a-t-il des dossiers plus difficiles?

– Le contrôle de qualité dans l'enseignement et la recherche suscite parfois une levée de boucliers. Les universités ayant déjà un système



DESSIN ORIGINAL: PATRICK TONDEUX

MARY O'MAHONY

Secrétaire générale adjointe de la CRE, l'Association des universités européennes (ex-Conférence des recteurs européens). Depuis sa fondation en 1959, le CRE a son siège à Genève, où l'Université lui apporte une aide technique.

le cadre formel de cet accord. Dès lors, on peut difficilement imaginer que la Suisse — mais aussi les partenaires européens — respecte de façon stricte le statut d'observateur de la Suisse au sein des comités du 5^e programme-cadre.

C'est dire que l'influence des représentants de la Suisse sur l'élaboration des programmes et sur le contenu des recherches ne sera probablement pas mineure. Par ce biais, l'application du volet « recherche » pourrait conduire non pas à une marginalisation, mais à une plus grande intégration de la Suisse.

Globalement, en regard du caractère indissociable des sept accords, la recherche pourrait même jouer un rôle de catalyseur, en orientant la politique d'intégration de la Suisse vers une plus grande ouverture. Dans une telle perspective, la recherche n'aura jamais semblé aussi fondamentale.

FRÉDÉRIC ESPOSITO ET CHRISTOPHE BONTE

- 1 Suisse — Union européenne: rapport sur l'intégration du Conseil fédéral, pp.168-70 (1999).
- 2 European Research Coordination Agency.
- 3 Coopération scientifique et technique.
- 4 Cette manière de procéder devrait simplifier la tâche des chercheurs suisses qui n'auront plus qu'un seul dossier à soumettre, à Bruxelles.



de qualité « maison » ainsi qu'un système national ne veulent pas entendre parler d'un troisième système, européen celui-là.

» C'est pourquoi le CRE, sur la base de sa propre expérience d'évaluation institutionnelle, a participé à la mise sur pied d'un réseau trans-européen d'agences qualité, en mai 1999.

– **Qu'est-ce que la CRE, exactement ?**

– C'est une association qui regroupe 530 universités en provenance de 40 pays dans toute l'Europe, de Malte à la Russie. Traditionnellement, nos interlocuteurs sont les recteurs des universités. Nous les aidons à affronter les grands pro-

blèmes actuels, par exemple la compétition en provenance du secteur privé, ainsi que la concurrence des universités américaines qui proposent des formations à distance.

» De plus, nous soutenons la volonté européenne de freiner l'exode des cerveaux vers les Etats-Unis, et d'attirer chez nous des chercheurs de qualité en provenance d'autres continents.

– **Quels autres défis les universités doivent-elles affronter ?**

– Dans les universités britanniques, un quart des étudiants ont plus de 25 ans ; c'est une tendance de fond qui s'étend à toute l'Europe. On ne peut plus concevoir les horaires ni les cours en fonction d'étudiants-

type qui ont entre 18 et 22 ans. Enfin, la diminution des contributions publiques touche toutes les universités d'Europe, à des degrés divers. La CRE a récemment publié un texte qui passe en revue les nouvelles possibilités de financement pour les universités. Un second ouvrage, qui traite de la maîtrise des dépenses, sort en mai 2000.

– **Qui est-ce qui effectue les recherches pour ces ouvrages ?**

– Les vrais acteurs du processus sont les universités elles-mêmes. Par exemple, l'essentiel du travail sur la maîtrise des dépenses a été effectué par des équipes des Universités d'Enschede (NL) et de Porto. Le secrétariat de Genève est surtout là

pour assister et coordonner les activités des membres.

– **Comment la CRE envisage-t-elle son avenir ?**

– Une fusion est prévue, en 2001, avec la Confédération des conférences rectorales européennes, qui regroupe les organes faitiers de chaque pays. L'ancien recteur de l'Université de Genève, Luc Weber, est l'un des six membres du groupe de travail qui prépare cette fusion.»

D.C.

Contact :
✉ www.unige.ch/cre